

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
6 AVRIL 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le vendredi six avril à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 30 mars 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni à la médiathèque de Panazol, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Jean-Paul DURET, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME (jusqu'à la délibération « Adoption du rapport de développement durable »), M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Michèle LAURENT, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Isabelle DEBOURG, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Nathalie VERCOUSTRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD (jusqu'à la délibération « Modification simplifiée n°1 du PLU de Peyrilhac – modification du règlement écrit de la zone agricole et de la zone naturelle »), M. Bernard VAREILLE, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick, CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusé représenté par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN
M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Sylvie BILLAT donne pouvoirs à M. Michel DAVID
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à Mme Marie-Christine CANDELA
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Patricia MINEL
M. René ADAMSKI donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme. Julie LENFANT
Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD (jusqu'à la délibération « Modification simplifiée n°1 du PLU de Peyrilhac – modification du règlement écrit de la zone agricole et de la zone naturelle »)
M. Alain DELHOUME donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN (à partir de la délibération « Articulation de la révision du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Limoges Métropole avec la démarche de stratégie énergétique départementale porté par le Syndicat Energies de la Haute-Vienne (SEHV) »)
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme. Anne-Marie COIGNOUX (à partir de la délibération « Location et maintenance du parc d'impression de Limoges Métropole – lancement de la procédure en appel d'Offres Ouvert »)

Absents :

M. Pierre LAFOND, M. Vincent GERARD, Mme. Catherine BEAUBATIE (à partir de la délibération « Location et maintenance du parc d'impression de Limoges Métropole – lancement de la procédure en appel d'Offres Ouvert »)

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Taxe d'habitation - Fixation des taux 2018

Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de reconduire le taux de taxe d'habitation en vigueur depuis 2010, soit 8,84%.

Le conseil communautaire adopte pour l'année 2018 un taux de taxe d'habitation de 8,84%

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) –Fixation du taux pour 2018

Conformément aux orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de majorer de 1 point le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et donc d'établir ce taux à 1%. Cette augmentation représente un montant équivalent à la diminution proposée pour la TEOM.

L'objectif est de préserver l'équilibre financier, à pression constante, en affectant au budget principal les économies réalisées dans la gestion des déchets ces dernières années.

Le conseil communautaire adopte pour l'année 2018 un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%

ADOPTE

Se sont opposés :

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Taxe foncière des propriétés non bâties – Fixation du taux pour 2018

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, il est proposé de reconduire le taux de la TFPNB en vigueur depuis 2010, soit 3,46%.

Le conseil communautaire adopte pour l'année 2018 un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 3,46%.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Cotisation foncière des entreprises – Fixation du taux pour 2018

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, le conseil communautaire décide de reconduire le taux de la CFE en vigueur depuis 2010, soit 26,40%.

Le conseil communautaire adopte pour 2018 le taux CFE de 26,40% et met en réserve la capacité d'augmentation de ce taux à 0,72 points pendant 3 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères – Fixation du taux pour 2018

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé de préserver l'équilibre entre les dépenses et les recettes liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés en diminuant le taux de TEOM d'1 point.

Le conseil communautaire adopte pour 2018 les taux de TEOM suivants :

- Zone « Limoges » : 5,42%
- Zone « autres communes » : 7,88%

ADOPTE

Se sont abstenus :

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE
Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget principal – budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 est proposé à hauteur de 127 567 270 € en section de fonctionnement et 71 187 714 € en section d'investissement soit un total de 198 754 984 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 dans les conditions définies dans le rapport de présentation.

ADOPTE

Se sont opposés :

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2018

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif est le document qui prévoit et autorise les dépenses et recettes qui permettront à la collectivité d'exercer ses compétences pendant 1 an.

Les objectifs du budget ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mars 2018 :

→ poursuivre un **programme d'investissement ambitieux**, indispensable au projet de développement du territoire.

→ maintenir une **pression fiscale stable**.

→ maîtriser **l'évolution des charges de fonctionnement**, afin de respecter la loi de programmation des finances publiques qui impose des économies aux collectivités locales, et de préserver les équilibres financiers.

1. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses de la collectivité, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les 7 budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevance assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains ou loyer.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal	127 567 270 €	71 187 714 €	198 754 984 €
Budget Annexe Transport Urbain	28 755 220 €	20 371 870 €	49 127 090 €
Budget Annexe Assainissement	15 808 660 €	10 073 020 €	25 881 680 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	3 689 760 €	5 506 750 €	9 196 510 €
Budget Annexe Parc Activités "Grande Pièce"	7 341 385 €	6 322 985 €	13 664 370 €
Budget annexe Parc Activités "Océalim"	2 365 305 €	2 466 105 €	4 831 410 €
Budget Annexe Lotissement Activité Economique	1 680 710 €	2 216 805 €	3 897 515 €
Budget Annexe Atelier relais APAJH 87	5 848 €	34 590 €	40 438 €
TOTAL	187 214 158 €	118 179 839 €	305 393 997 €

2. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement de Limoges Métropole est un outil essentiel au service du développement du territoire. Il doit permettre d'assurer la qualité des infrastructures dans des compétences essentielles telles que les transports, la voirie, l'assainissement, l'environnement et le cadre de vie ou le développement économique, mais aussi de créer des équipements nouveaux qui renforceront l'attractivité : l'aménagement des parcs d'activités, le centre aquatique ou le vélodrome.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

BUDGET PRINCIPAL - Investissement par compétences		49 028 833 €
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE		1 722 500 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		5 597 970 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT et POLITIQUE DE LA VILLE		2 495 320 €
VOIRIE		24 347 871 €
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS (Aquapolis-Zénith-Vélodrome)		3 703 105 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (Espaces naturels-Collecte et Traitement des déchets)		5 494 902 €
AMENAGEMENT DES RIVIERES		1 872 200 €
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES		1 606 680 €
DEPENSES TRANSVERSALES		2 188 285 €

BUDGETS ANNEXES - Investissement		23 800 010 €
TRANSPORT URBAIN		12 089 760 €
ASSAINISSEMENT		7 170 800 €
CENTRE DE RECYCLAGE		4 539 450 €

TOTAL	72 828 843 €
--------------	---------------------

DEV. ECONOMIQUE - investissements comptabilisés en stock (fct)		1 489 705 €
PARC ACTIVITE Grande Pièce		1 018 005 €
PARC ACTIVITE Océalim		471 700 €

3. LA FISCALITE

■ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est affectée au traitement et à la collecte des déchets. Son taux moyen pondéré est orienté à la baisse depuis plusieurs exercices grâce aux économies réalisées sur la filière. En 2018, il a été proposé de diminuer le taux moyen pondéré d'un point (de 7,16% à **6,16%**), alors que la moyenne des grandes collectivités s'élève à 9,70%.

■ Afin de préserver les équilibres financiers de la collectivité, la taxe foncière sur les propriétés bâties (FFB) connaît une augmentation du même montant (+1point, de 0% à 1%). Pour les ressources de Limoges Métropole, l'évolution est totalement neutre : la baisse du taux de TEOM compense la hausse du taux de foncier bâti. L'intérêt de cette double évolution est d'affecter les économies réalisées dans le domaine des déchets ménagers au soutien de l'effort d'investissement de la collectivité, à pression fiscale constante pour les contribuables.

■ Les autres contributions directes restent à taux constant – c'est le cas depuis 2010, ce qui permet aux contribuables de Limoges Métropole de bénéficier de taux sensiblement inférieurs aux collectivités de la même strate.

	LIMOGES METROPOLE 2018	MOYENNE DE LA STRATE 2017
Taxe d'habitation	8,84%	10,43%
Taxe foncier bâti	1%	1,69%
Taxe foncier non bâti	3,46%	5,78%
CFE	26,40%	28,70%

Fiscalité 2017 des grandes collectivités – Echantillon de l'observatoire SFL-forum

■ Le versement transport, auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux s'élève à **1,38%** ; le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants atteignait 1,88% en 2017.

4. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement prévisionnelle détermine la marge que la section de fonctionnement dégage pour financer l'investissement.

Mouvements réels, en €	BP 2017	BP 2018
Produits réels de fonctionnement	125 063 073,00	125 189 670,00
Charges réelles de fonctionnement	108 971 138,00	109 478 738,00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	16 091 935,00	15 710 932,00
Travaux en régie	1 400 000,00	1 400 000,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	17 491 935,00	17 110 932,00

Dans la mesure où la collectivité choisit de ne pas recourir à l'augmentation des taux de fiscalité, la préservation d'une capacité d'autofinancement satisfaisante suppose une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement.

EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution
013 Atténuation de charges	428 000	428 000	0,0%
70 Produits des services, du domaine etc.	10 704 644	10 845 390	1,3%
73 Impôts et taxes	85 666 680	85 898 350	0,3%
74 Dotations et participations	26 926 107	26 687 138	-0,9%
75 Autres produits de gestion courante	1 241 889	1 249 740	0,6%
76 Produits financiers	3	2	
77 Produits exceptionnels	95 750	81 050	-15,4%
TOTAL	125 063 073	125 189 670,00	0,1%

Le chapitre 74 (dotations et participations) accuse une baisse principalement liée à la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat : si l'enveloppe nationale est stable, le mode de répartition se traduira par une diminution de la DGF attribuée à Limoges Métropole.

La légère augmentation des produits fiscaux (chapitre 73) est liée à la dynamique des bases : évolution physique et revalorisation des bases de 1,2% par la loi de finances pour tenir compte de l'inflation.

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Evolution
011 Charges de gestion générale	37 091 010	38 446 222	3,7%
12 Charges de personnel	25 318 000	25 522 425	0,8%
14 Atténuation de produits*	35 616 000	34 691 000	-2,6%
65 Autres charges de gestion courante	7 638 028	8 029 943	5,1%
66 Charges financières	2 915 800	2 687 500	-7,8%
67 Charges exceptionnelles	392 300	101 648	-74,1%
TOTAL	108 971 138	109 478 738	0,5%

* attributions de compensations, prélèvement FNGIR

Les charges de fonctionnement sont proposées à un niveau stabilisé, grâce notamment à la stabilité des effectifs de Limoges Métropole. L'évolution prévue (+0,5%) est inférieure au montant de l'inflation.

Depuis 2014, des économies ont permis de limiter l'évolution annuelle des charges à 0,6%, malgré des agrandissements du périmètre (Couzeix, Chaptelat) et la mise en œuvre de services nouveaux (Aquapolis, V'Lim, animation du label french Tech...)

5. LES BUDGETS ANNEXES

- Le budget des transports urbains portera en 2018 plus de 12M€ d'investissements importants pour la modernisation du réseau, notamment :
 - Le renouvellement du parc de véhicules
 - Des aménagements de voirie pour les transports en commun à la Bastide
 - Les études nécessaires au projet de transport en commun en site propre
- Le budget assainissement financera 7M€ de dépense d'équipement, dont 4M€ pour le renouvellement et l'extension du réseau et 560k€ d'études pour la sécurisation, la modernisation et l'optimisation énergétique de la station d'épuration de Limoges.
- Le budget du centre de recyclage est équilibré par les prestations de tri et de recyclage. 4,3M€ de crédits de paiement sont inscrits pour mener le chantier de modernisation qui doit assurer la pérennité du centre dans la future carte nationale des équipements de tri des déchets.
- Les budgets annexes d'aménagement des zones d'activités porteront 1,5M€ d'aménagements pour le parc d'activités de la Grande Pièce et le parc d'activités Océalim.

6. LA DETTE

Tous budgets consolidés, la dette de Limoges Métropole représentait 182,7M€ au 31/12/2017, (en baisse de 48k€ sur l'exercice), soit 858 € par habitant.

Le budget principal affiche une capacité de désendettement de 6,3 ans – il s'agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Cette durée est très éloignée du « plafond national de référence » fixé par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit un niveau d'endettement parfaitement soutenable.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Transports Urbains » - Budget primitif 2018

Le budget annexe des transports urbains porte cette année encore, des investissements indispensables à la modernisation des transports : il s'agit en premier lieu du projet de TCSP (transport collectif en site propre), projet structurant qui permettra de dynamiser tout le réseau et pour lequel des études préliminaires sont inscrites à hauteur de 250 000€.

Le projet de construction du deuxième dépôt de la STCLM nécessite des crédits à hauteur de 575 000€ pour l'acquisition du terrain, et 500 000€ pour les études.

Le renouvellement du matériel roulant sera poursuivi avec l'inscription de 2,5M€ pour l'acquisition de trolleybus articulés et de véhicules handibus.

Les travaux de voirie liés aux transports en commun, notamment sur l'opération PRU Bastide et les aménagements d'arrêts de bus et de sécurité dans le cadre de la loi sur l'accessibilité représentent 3,6M€.

Les dépenses d'équipement totales proposées représentent 12,1M€.

La section de fonctionnement est équilibrée par le produit du versement transport, attendu à hauteur de 26M€ qui permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 2,3M€.

La contribution STCLM pour 2018 est prévue à hauteur de 17,9M€ et le marché de transport scolaire à 2,9M€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 des « Transports Urbains » qui s'équilibre à hauteur de 28 755 220 € en fonctionnement et 20 371 870 € en investissement.

ADOpte L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Assainissement » - Budget primitif 2018

Le budget assainissement est équilibré par la « redevance assainissement » approuvée pour 2018 par le conseil communautaire du 21 décembre 2017. Cette redevance est harmonisée sur l'ensemble des communes de Limoges Métropole depuis le 1er janvier 2014 à l'exception des communes de Couzeix et Chaptelat en cours d'harmonisation.

Le tarif de base retenu est de 1,081 € le m³ hors TVA et hors taxe agence de l'eau. Il devrait permettre de compenser les baisses de volumes facturés et de préserver la bonne santé financière de ce budget. La recette attendue s'élève à 9,5M€.

Une enveloppe globale d'investissement est prévue à hauteur de 7M€ comprenant entre autres les opérations de réhabilitation ou d'extension du réseau pour 3,9M€, ainsi que des achats de matériel d'exploitation pour 1 M €. Le projet de modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale entraînera l'inscription de dépenses de maîtrise d'œuvre pour 560 000 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre à hauteur de 15 808 660 € en fonctionnement et de 10 073 020 € en investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Centre de recyclage » - Budget primitif 2018

Le budget du centre de recyclage est équilibré par la facturation des prestations de traitement des matériaux reçus. La recette attendue s'élève à 3,6M€.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de près de 3 % et sont constituées pour l'essentiel de frais de sous-traitance pour 1,6M€, de frais de traitement des déchets verts, d'entretien et de maintenance pour 557 350 €.

Les dépenses d'investissement à hauteur de 4,5M€ concernent principalement l'opération votée en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement « Travaux d'agrandissement et de modernisation du Centre de Recyclage ».

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 du « Centre de Recyclage » qui s'équilibre à hauteur de 3 689 760 € en fonctionnement et 5 506 750 € en investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « La Grande Pièce » - Budget primitif 2018

Les travaux d'aménagement du « Parc d'activités de la Grande Pièce » se poursuivent sur 2018 à hauteur de 1 M€.

Les recettes de cessions sont attendues à hauteur de 875 000 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 du parc de la « Grande Pièce » qui s'équilibre à hauteur de 7 341 385 € en fonctionnement et 6 322 985 € en investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Océalim » - Budget primitif 2018

Le parc d'activités OCEALIM nécessite des travaux à hauteur de 470 000€ pour terminer l'aménagement de la tranche 1.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 de la zone d'activité « Océalim » qui s'équilibre à hauteur de 2 365 305 € en fonctionnement et 2 466 105 € en investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Lotissements d'activités économiques » - Budget primitif 2018

Ce budget annexe est constitué de la zone artisanale de l'Aqueduc et de la zone agro-alimentaire de la Ribière.

L'aménagement de ces zones étant terminé, seules des inscriptions concernant des frais de bornage sont nécessaires à hauteur de 3 000 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 des lotissements d'activités économiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget annexe « Atelier-Relais APAJH 87 » - Budget primitif 2018

La loi NOTRe a imposé au 1^{er} janvier 2017, au titre de la compétence en matière de développement économique, le transfert à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, de la gestion de l'atelier-relais situé sur la Commune de Verneuil sur Vienne, occupé par l'association l'Atelier Protégé APAJH 87 dans le cadre d'un contrat de crédit-bail.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 de l'atelier-relais APAJH87 qui s'équilibre à hauteur de 5 848 € en fonctionnement et 34 590 € en investissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Budget Principal et Budgets Annexes - Créations et Ajustements d'Autorisations de Programmes / Crédits de paiement (AP/CP)

Le principe général d'utilisation de la procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) prévue par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a été approuvé par le conseil communautaire du 1^{er} avril 2015.

Une nouvelle Autorisation de Programme est proposée dans le cadre de l'étape budgétaire de vote des budgets primitifs :

- La restructuration du bâtiment de la Technopole ESTER : AP 7 426 700 € sur 3 ans

Des ajustements sont nécessaires sur certaines AP votées les années antérieures et concernent :

1- Des modifications des montants des AP pour :

- La construction de la déchetterie Kennedy : augmentation de l'AP de 1,61M€ à 1,81 M€
- Le bâtiment des services techniques : diminution de l'AP de 2M € à 1,8 M €

2- Des modifications des montants des CP et des échéanciers pour :

- L'assainissement collectif
- L'agrandissement et la modernisation du centre de recyclage
- L'aménagement du secteur Hospitalier / Vanteaux
- Les eaux pluviales
- Orienter la production de logements sociaux

Le conseil communautaire ouvre et modifie les autorisations de programme et crédits de paiement et autorise le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018.

ADOpte

Se sont abstenus :

M. Pierre COINAUD
M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL
M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nicole GLANDUS
Mme Isabelle DEBOURG
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Rémy VIROULAUD
Mme Nadine RIVET
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Sylvie ROZETTE
Mme Corinne PIQUET LAVAIRe

Mme Nathalie VERCOUSTRE
M. Christian UHLEN
Mme Annie SCHWAEDERLE
M. René ADAMSKI
Mme Chantal STIEVENARD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER
M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY
M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia MINEL
M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT
M. Christian HANUS
M. Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Aides à l'immobilier d'entreprise à la SARL Porcelaines Jacques Pergay et à la SCI "Entrepôt Nexon" au bénéfice de la SARL Porcelaines Jacques Pergay

Le conseil communautaire accorde une aide aux investissements immobiliers, sous la forme d'une subvention équivalente à 14% des dépenses d'investissement immobilier éligibles, à l'entreprise « Porcelaines Jacques Pergay » pour soutenir son projet de transfert de son activité, implantée à Aixe-sur-Vienne, dans des locaux plus adaptés situés route de Nexon à Limoges.

Le montant total estimé de ce programme d'investissement immobilier représente 181 800 € HT. Il est porté pour partie :

- par la SCI «Entrepôt Nexon» pour le compte de la SARL «Porcelaines Jacques Pergay»,
- et par la SARL «Porcelaines Jacques Pergay», en direct.

Le montant total maximum des aides accordées dans le cadre de ce projet s'élèverait ainsi à 25 452 €.

Le projet d'investissement immobilier de cette société, issue d'une filière d'excellence du territoire, devrait se traduire par la création de 2 emplois.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Acquisition de balayeuses aspiratrices poids lourd
Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Dans le cadre du renouvellement de son parc de matériels de voirie et travaux publics, il est nécessaire que la communauté d'agglomération procède à l'acquisition de deux nouvelles balayeuses aspiratrices poids lourd pour l'exercice de la compétence voirie.

Le conseil communautaire autorise donc le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

L'estimation totale de ce marché est de 380 000 € HT avec un délai de livraison fixé à 6 mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Accord-cadre afférent à la réalisation d'investigations complémentaires sur le territoire de Limoges Métropole – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert - Modification de la délibération n° 4.6 du 21 décembre 2017

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°4.6 du 21 décembre 2017 relative au lancement de la consultation pour des missions d'investigations complémentaires sur le territoire de Limoges Métropole, prestations nécessaires au repérage des réseaux avant travaux.

Compte tenu des limites du rendu constaté lors de la première annuité du marché mono-attributaire, il convient de modifier notamment la forme de la consultation en accord-cadre multi-attributaires exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, permettant, pour ce type de prestation, de bénéficier de conditions plus souples en matière de plan de charge et d'une meilleure réactivité d'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Accord-cadre relatif à la fourniture de contrôleurs de feux tricolores - Lancement de la
procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin d'assurer le programme de renouvellement et la création de nouveaux carrefours, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, pour la fourniture de contrôleurs de feux tricolores.

Ce marché serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, et pour une estimation annuelle de 81 200 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Conventions d'accès aux déchèteries de Limoges Métropole, Elan Limousin Avenir Nature,
Porte Océane du Limousin et Val de Vienne

Afin d'améliorer le service rendu à la population, des complémentarités d'accès aux déchèteries entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) limitrophes du territoire de Limoges Métropole ont été mises en évidence.

Aussi, pour une période test allant du 1^{er} mai jusqu'au 31 décembre 2018, le conseil communautaire décide de conventionner avec le SYDED et les EPCI limitrophes, pour les accès en déchèteries suivant :

- accès aux déchèteries de Rilhac-Rancon, Couzeix et Rue Lebon à Limoges pour les habitants d'Elan Avenir Nature,
- accès aux déchèteries de Saint-Gence et Verneuil-sur-Vienne pour les usagers de Porte Océane du Limousin,
- accès aux déchèteries d'Isle et Verneuil-sur-Vienne pour les usagers de Val de Vienne.

En contrepartie, les déchèteries de Nieul et de Bosmie-l'Aiguille, exploitées respectivement par Elan Limousin Avenir Nature et Val de Vienne, seraient accessibles aux usagers de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Evacuation des mâchefers de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM)
vers une installation de maturation et d'élaboration, valorisation en matériau alternatif et suivi
de leur mise en œuvre - Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert

Le marché public concernant l'évacuation des mâchefers de la CEDLM vers une installation de maturation et d'élaboration, valorisation en matériau alternatif et suivi de leur mise en œuvre expire le 31 décembre 2018, le conseil communautaire autorise donc le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019 sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, sans possibilité de renouvellement, et pour une estimation financière de 2 905 000 € HT sur la durée totale du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication

Suite au ré-agrément de l'éco-organisme Corepile pour la période 2016-2021, le conseil communautaire autorise le Président à signer le nouveau contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec cet éco-organisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Convention de partenariat et gestion éco-pastorale des bords de Vienne (commune du Palais sur Vienne)

La commune du Palais-sur-Vienne a sollicité Limoges Métropole pour la mise en œuvre d'une gestion éco-pastorale de prairies lui appartenant, situées en bords de Vienne et couvrant une surface totale de 9,5 ha.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat et de gestion tripartite entre la commune du Palais-sur-Vienne, Limoges Métropole et un éleveur motivé par la démarche.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Convention type avec des propriétaires pour la mise en œuvre de travaux d'aménagement ou d'effacement d'ouvrages transversaux

Le contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Valoine signé le 31 octobre 2016 prévoit des travaux d'aménagement ou d'effacement d'ouvrages pour 7 seuils et 31 étangs.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le Président à signer des conventions, selon un modèle type, avec les propriétaires des ouvrages concernés, Limoges Métropole s'engageant notamment, en tant que maître d'ouvrage, à mobiliser les partenaires financiers de ces opérations.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Rapport de développement durable

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit la réalisation d'un rapport de développement durable pour les communes et les établissements publics de coordination intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

Ainsi, le conseil communautaire prend acte du rapport de développement durable de Limoges Métropole.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Articulation de la révision du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Limoges Métropole
avec la démarche de stratégie énergétique départementale portée par le Syndicat Energies
Haute-Vienne (SEHV)

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) propose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés de prolonger la mission des bureaux d'étude Energies Demain/AEC pour les accompagner dans la phase d'élaboration du contenu opérationnel de leur nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) comme cela a été le cas pour la phase diagnostic/stratégie territoriale.

La prestation est évaluée à 35 070 € HT.

Aussi, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le SEHV, sur la base des dispositions de l'article 17 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux sur le territoire de
Limoges Métropole - Approbation du document-cadre arrêté par la Conférence
Intercommunale du Logement

La Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a confié à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) la mise en œuvre des réformes applicables dans le domaine du logement social, notamment celles relatives à la recherche de plus de mixité sociale dans les logements du parc HLM en initiant une politique intercommunale d'attribution de ces logements.

Ainsi, le conseil communautaire approuve le « document cadre » fixant les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux tel qu'il a été arrêté par la CIL le 9 mars 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et la direction territoriale de Pôle
Emploi concernant un poste de conseiller référent PLIE

Le conseil communautaire autorise le renouvellement de la convention de partenariat avec la Direction Territoriale de Pôle Emploi pour la mise à disposition d'un agent dans les mêmes conditions de temps d'intervention (soit 40 % d'un équivalent temps plein) et dans les mêmes conditions financières, soit le versement d'une subvention de 22 128 € pour l'année 2018, permettant ainsi de renforcer la coordination des actions menées par Pôle Emploi et le PLIE.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et le GEIQ 87 Construction pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion

Le conseil communautaire approuve la poursuite, pour la période allant de janvier 2018 à décembre 2020, du partenariat avec Le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification 87 construction (GEIQ 87) pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion, ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 22 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Contrat de Ville - Participations financières de la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2018

Outil de mobilisation des partenariats au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs résidents, le contrat de ville sert également de cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors de campagnes d'appels à projets.

Suite à l'appel à projet lancé en octobre 2017, 53 structures ont répondu et ont proposé au total 162 actions relevant des différents piliers de ce contrat. Une participation financière de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole était sollicitée pour 77 d'entre elles. Après instruction des actions présentées, 29 actions ont été retenues.

Le conseil communautaire approuve les participations de la communauté d'agglomération pour un montant de 174 606 € pour l'année 2018 et un engagement de 5 000 € renouvelé sur l'année 2019 pour un projet faisant l'objet d'une convention pluriannuelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Révision Allégée n°2 commune du Palais-sur-Vienne - Arrêt du projet de révision "allégée"
n°2 du Plan Local d'Urbanisme

La commune du Palais-sur-Vienne a souhaité que la procédure de révision « allégée » n°2 de son PLU, qu'elle a entamée avant transfert de compétence, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole.

Le conseil communautaire considère comme favorable le bilan de la concertation et arrête le projet de révision « allégée » n°2 du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Modification n°1 du PLU de Verneuil-sur-Vienne - Reclassement d'une zone 1AU(X)c en zone agricole maraîchage

Par courrier en date du 19 février 2018, Monsieur le Maire de la commune de Verneuil-sur-Vienne, a fait savoir à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le PLU de sa commune.

Cette procédure correspond à la modification n°1 du PLU qui vise à effectuer un reclassement d'une zone 1AU(X)c en zone agricole maraîchage.

Le conseil communautaire prescrit la modification n°1 du PLU de la commune de Verneuil-sur-Vienne, en application des dispositions de l'article L153-41 et suivants du code de l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Modification simplifiée n°1 du PLU de Peyrilhac - Modification du règlement écrit de la zone agricole et de la zone naturelle

Par courrier en date du 17 Novembre 2017, Monsieur le Maire de la commune de Peyrilhac, a fait savoir à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification simplifiée du PLU de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification simplifiée n°1 du PLU qui vise à effectuer une évolution sur le règlement écrit de la zone Agricole et de la zone Naturelle.

Le conseil communautaire prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Peyrilhac, en application des dispositions de l'article L 153-37 du code de l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Location et maintenance du parc d'impression (copieur et imprimante) de Limoges Métropole -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin d'optimiser le parc d'impression (copieurs, imprimantes et consommables) de Limoges Métropole et le suivi de l'entretien des machines, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation pour la « location et la maintenance du parc d'impression de Limoges Métropole », sous forme d'Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait conclu pour une durée de 4 ans, sans reconduction, sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour une estimation financière annuelle de 100 000 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Contrat d'agglomération 2015/2020, volet complémentaire
programmation des opérations 2018

Dans le cadre du volet 2 du contrat de territoire dit « d'agglomération » conclu entre Limoges Métropole et le Département de la Haute-Vienne pour la période 2015-2020, relatif aux opérations de voirie, d'assainissement et aux Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC), le conseil communautaire autorise le Président à solliciter le solde de la participation financière du Département de la Haute-Vienne sur la base d'une programmation hiérarchisée ainsi que tout autre organisme compétent pour subventionner les opérations envisagées.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Schéma de mutualisation : communication du rapport annuel

En vertu de l'article L 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Le conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel relatif au schéma de mutualisation de Limoges Métropole.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) : modification du nombre de représentants

Afin d'assurer une plus grande diversité dans la représentation des personnels, le conseil communautaire, après avis favorable du comité technique en date du 9 mars 2018, fixe à 4 le nombre de représentants du personnel en Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2018

Compte-rendu au conseil communautaire des délibérations prises par le bureau
communautaire.

Le Président rend compte des délibérations prises lors du bureau communautaire du 29 mars
2018 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 avril 2018

MOTION D 'URGENCE

Les élus de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole désapprouvent vivement les modalités de la fusion des sociétés Dom'aulim et Le Foyer telles qu'elles sont actuellement envisagées et notamment l'implantation du siège de la nouvelle société à Angoulême. Ils demandent au conseil d'administration du groupe Action Logement Immobilier de renoncer à son projet et l'invitent à fixer le siège de la nouvelle société à Limoges.

ADOpte A L'UNANIMITE